

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

de l'AISNE

ARRONDISSEMENT

de LAON

CANTON

de CHAUNY

COMMUNE

de CHAUNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du 24 juin 2010

L'an deux mille dix, le 24 juin à 20 heures 30, les Membres du Conseil Municipal de la Ville de CHAUNY, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie sur la convocation de M. le Maire, adressée le 18 juin 2010 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : M. LALONDE, Maire.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : **33**

Nombre de conseillers en exercice : **33**

Etaient présents :

Josiane GUFFROY
Gilbert BRASSART
Laurence BRULETOURTE
Michel KRIF
Catherine GAUDEFROY
Gwenaël NIHOARN
Khadija SENEZ
Françoise LACAILLE
Ghislain COVIN
Didier DEJOYE
Régis LAPERSONNE

Nazem YOUSSEF
Arnaud BARTHELEMY
Marie-Annick BLITTE
Chrystelle DERING
Charline LEROY
Nabil AIDI
Francis HEREDIA
Florence LELUC
Monique DUQUENNE
Mario LIRUSSI

Absente excusée : Mme PHOYU

Mandat de procuration : M. LIEFHOOGE à M. NIHOARN ; M. CAZE à Mme BRULETOURTE ; Mme VENNEMAN à Mme SENEZ ; Mme BONHEME à Mme GUFFROY ; M. LEFEVRE à M. DEJOYE . M. MOREL à M. KRIF ; Mme DEFRUIT à M. BRASSART ; M. BIGOTTE à M. COVIN ; M. CABARET à M. LAPERSONNE ; M. GATTERRE à M. HEREDIA.

Secrétaire de séance : Mme DERING Chrystelle

Assistaient à la séance en application de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme BERTRAND Patricia, Directrice Générale des Services	
Melle LAPEYRIE Agnès, Directrice Générale Adjointe	
M. LAURENT Jean-Pierre, Directeur des Services Techniques	
Membres présents.....	22
Absents ayant donné mandat de procuration.....	10
Absente excusée.....	1
Votants.....	32

Délibération 2010- 108

02 – MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL - Projet de liaison ferroviaire Roissy-Picardie

Réseau ferré de France envisage la construction d'une ligne nouvelle d'une dizaine de kilomètres au nord de Roissy, reliant l'axe Paris-Creil-Amiens à la ligne à grande vitesse qui dessert la gare aéroport Charles de Gaulle-TGV.

Ce projet de maillage va créer un lien au Nord de Roissy entre le réseau à grande vitesse et le réseau classique.

Ce barreau améliorera l'accessibilité de la Picardie à la grande vitesse ferroviaire en mettant en place des dessertes TGV directes entre Amiens et Creil (et potentiellement d'autres villes picardes) vers le CDG TGV et au-delà vers l'Est, le sud et l'Ouest de la France.

Les voyageurs éviteront un changement pénalisant à Paris et bénéficieront de gains de temps pouvant atteindre trente à quarante minutes sur les trajets vers les grandes métropoles régionales.

Un intérêt du projet est de relier la Picardie au réseau LGV avec des liaisons directes vers les grandes métropoles nationales, mais aussi la gare TGV de l'aéroport de Roissy, aujourd'hui desservi par soixante TGV quotidiens, et par une centaine à l'aube du projet.

Comme pour l'ensemble des régions françaises excepté l'île -de-France, le bassin picard n'est pas suffisant pour justifier de nombreux trains directs et sans arrêt vers des destinations de province. Néanmoins, il peut offrir une continuité appropriée à la desserte de l'aéroport Charles de Gaulle. Idéalement placée dans le prolongement de la desserte de Roissy-Charles- de Gaulle, la Picardie pourrait accueillir via Creil de trois à sept TGV par jour et par sens à destination d'autant de métropoles nationales.

La desserte de Creil est importante car au-delà du bassin local, elle permet de raccorder les agglomérations de Beauvais, Saint Quentin et Compiègne par des correspondances TER idéalement positionnées.

Ce projet à l'horizon 2020 et évalué à 255 millions d'Euros fait l'objet d'un grand débat public du 15 Avril au 31 Juillet animé par la Commission particulière du débat public (www.debatpublic-roissypicardie.org).

Ce projet ferroviaire à grande vitesse entre la Picardie et Roissy est une opportunité exceptionnelle pour la Picardie, pour ses entreprises et ses emplois, pour son ouverture sur plus de trois cent destinations vers la France et l'Europe.

Sur les 90 000 emplois que compte la plateforme aéroportuaire de Paris Roissy Charles de Gaulle, 15 000 sont occupés par des picards et ce nombre va poursuivre sa croissance à l'avenir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Affirme son soutien à ce projet à fort potentiel pour la Picardie qui viendra améliorer le maillage du réseau ferré et ainsi répondre aux enjeux de déplacements, interrégionaux, nationaux et européens et qui constitue une opportunité pour l'Aisne, pour tous les territoires desservis par la ligne Creil-Chauny-Tergnier-Saint Quentin-Busigny.

- Exprime son attachement au maintien de la gare TGV Haute Picardie élément fondamental d'attractivité, pour le Saint Quentinnois et le Nord de l'Aisne, avec 43 000 voyageurs sur l'année 2008 ce qui la place au même niveau que la gare Lorraine TGV ou Lyon Saint Exupéry TGV.

- Demande que la complémentarité entre les gares picardes soit privilégiée plutôt que leur concurrence, avec l'avantage de couvrir plusieurs plages horaires pour desservir en direct un même axe au-delà de l'aéroport Charles de Gaulle.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,
Affiché le 1^{er} juillet
Le Maire,

Marcel LALONDE.